



## Location de voiture portugal

Par  **davidcaenparis** , le  **22/09/2011**  à  **18:15**

Bonjour,

Il y a de cela 5 mois, j'ai loué une voiture au Portugal. Celle-ci était éraflée partout (vraiment) et nous n'avons donc dressé qu'un état des lieux succinct. Au retour le loueur a voulu me taxer de 120 euros pour une rayure qui n'aurait pas été présente à la prise du véhicule ; ce que j'ai refusé. Aujourd'hui j'ai reçu un recommandé me menaçant d'un dépôt du dossier auprès d'un service juridique si je ne payais pas cette somme additionnée de frais supplémentaires. Je refuse catégoriquement et par principe de payer car je n'ai eu aucun problème particulier avec le véhicule et que ce procédé me semble des plus douteux, d'autant qu'à l'évidence aucune réparation n'est jamais effectuée. Je n'ai aucun papier en ma possession car le loueur a tout conservé. J'avais envoyé un mail en avril à ce loueur, il ne m'a jamais répondu. Que risque t-il de se passer ? Merci de votre réponse. Cordialement,